

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 30 décembre 2025

A104 Bis (liaison RD30-RD190) : La délibération de Triel bloque juridiquement le projet départemental !

Un coup d'arrêt juridique et citoyen

Le 10 décembre 2025, le Conseil municipal de Triel-sur-Seine a adopté une délibération historique : **il refuse la désaffectation des chemins ruraux nécessaires à la réalisation du projet A104 Bis (liaison RD30-RD190)**. Les élus ont ainsi empêché toute cession de ces emprises au Département des Yvelines, rendant impossible la poursuite du projet dans sa configuration actuelle.

Denis Millet, président de l'association « Non au Pont d'Achères », déclare : «*La délibération du conseil municipal de Triel-sur-Seine du 10 décembre 2025 sonne l'arrêt de ce projet incohérent et destructeur. Le Département des Yvelines n'a pas les emprises nécessaires pour réaliser sa liaison routière. Pourtant, malgré cette impasse juridique, le département continue ses travaux, et l'argent public continue d'être gaspillé. C'est inacceptable. Nous ne laisserons pas détruire notre environnement et notre qualité de vie pour un projet qui n'a plus aucune légitimité. Le préfet doit intervenir sans délai pour arrêter ces travaux, et le tribunal administratif doit acter l'annulation définitive de ce projet. Notre mobilisation ne faiblira pas : nous défendrons chaque arbre, chaque chemin, chaque parcelle de notre territoire contre cette folie routière.* »

Un projet devenu irréalisable et illégitime, et un appel solennel au préfet et au tribunal administratif

Nous exigeons que le préfet des Yvelines, garant de l'intérêt général, mette immédiatement un terme à ce projet incohérent et coûteux. Continuer les travaux, c'est détruire notre environnement pour rien et dépenser en pure perte l'argent des Yvelinois. Nous transmettons également cette demande au tribunal administratif de Versailles, qui instruit toujours notre recours en annulation du projet départemental. La justice doit désormais acter l'arrêt définitif de ce projet, devenu illégal et illégitime.

Mobilisation citoyenne : la résistance continue !

Nos associations, aux côtés des habitants et des élus locaux, **ne lâcheront rien**. Nous appelons tous les citoyens, associations et collectivités à se joindre à notre combat pour la défense de notre cadre de vie et de l'argent public.

Associations signataires du communiqué de presse :

C.O.P.R.A 184

Non au Pont d'Achères

Sequana Collectif Citoyen

Contacts presse :

Denis Millet : denis.millet@gmail.com / 0631897365